



Missions de Service Civique Saison 2022-2023 Appel à candidature N°2

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : x3		
<input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Echéance de réponse : Vendredi 16 septembre 2022		

Le nombre de missions de SC attribué par l'Agence Nationale du SC à la FFBB (550 missions), nous permet de procéder à une seconde campagne pour la saison 2022-2023. Ce nombre est limité à environ 200. Au regard des délais de traitement et d'appel à candidature, programmez un début de mission pour le 1er novembre 2022 au plus tôt

Conditions pour obtenir une mission de service civique

Il est nécessaire d'envoyer votre dossier de candidature (**en pièce jointe**) dûment complété auprès du Pôle Formation et Emploi par mail :

à l'adresse : servicecivique@ffbb.com
au plus tard le 16 septembre 2022.

Les missions proposées via l'agrément fédéral sont :

- **Accompagnateur club 3.0 - Promouvoir l'inclusion et la mixité sociale à travers les clubs de basket**
- **Médiateur 3x3 - Promouvoir la pratique du basket auprès des publics présents sur les lieux de pratiques libres**
- **Accompagner le programme « vivre ensemble » de la Fédération Française de Basketball en particulier sur l'axe sport-santé**

NB : Afin de pouvoir traiter le dossier dans les meilleures conditions, il doit donc être **détaillé, lisible**, en accord avec les valeurs du dispositif et envoyé dans les délais prévus.

Il sera examiné par la Commission Fédérale Emploi qui rendra son avis positif ou négatif.

Vous recevrez la décision par mail à l'issue de la campagne soit à partir **du 23 septembre 2022**.

En cas d'avis favorable, votre structure devra obligatoirement être rattachée à l'agrément collectif FFBB.

Si ce n'est pas encore le cas, la démarche sera alors réalisée par la Fédération auprès de l'ASC (Agence du Service Civique).

Nous attirons votre attention sur les délais :

- La FFBB est dans l'obligation de traiter ces demandes d'agrément uniquement par liste de structures (et non individuellement par structure) envoyée à l'ASC.
- Un **délai d'un mois au moins** est nécessaire pour le rattachement de cette liste de structures à l'agrément collectif FFBB. L'ASC ne **traite pas les demandes isolément** et n'accepte que 3 ou 4 demandes de liste par année civile.
- Ce qui implique que nous devons attendre d'avoir un maximum de demandes avant de procéder à l'envoi de votre structure à l'agrément en tant qu'établissement secondaire.

En conséquence, les missions attribuées ne débiteront qu'à partir du 01 novembre 2022.

Important et à retenir : Un jeune ne sera considéré comme **volontaire en service civique** qu'à partir du moment où son contrat **sera saisi et validé dans l'extranet Elisa**. Sans contrat le jeune et la structure ne seront pas assurés.

Pour votre information : Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'indemnité de Service Civique est revalorisée de 3,5%. La prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport, versée en tout ou partie en nature ou en espèces par l'organisme d'accueil passe donc de 107,58€ à 111,35€.

Accompagnement :

La bonne connaissance du dispositif est nécessaire afin que votre structure puisse accueillir un volontaire dans les meilleures conditions et dans le respect du cadre légal

(cf. : *guide service civique FFBB, les 8 principes fondamentaux du service civique*).

La FFBB se réserve le droit de sortir la structure de son agrément et/ou de mettre fin à la mission s'il est avéré que celle-ci ne soit pas conforme à la décision qui a été rendue.

Pièces jointes :

- *Guide : 2022-04-13 2-PFE Guide pour le volontaire du service civique PJ-1*
- *Dossier de candidature : 2022-08-23 2-PFE Dossier de candidature Service Civique PJ-2*
- *Positionnement structure : Positionnement structure PJ-3*

Contact : Samar DHAHRI

E-mail : servicecivique@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Samar DHAHRI Assistante Pôle Formation et Emploi	Tahar ASSED Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-08-24 NOTE 2-PFE EMPLOI service civique Lancement campagne 2022-2023.docx	